

Sur présentation du Ministre du Budget et des Comptes Publics, le Conseil des Ministres a adopté **le Projet de Loi de Finances Rectificative (PLFR) 2021**.

L'élaboration de ce projet de loi se justifie par la nécessité de prendre en compte les Très hautes instructions du Président de la République, Chef de l'Etat, relatives à la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT), de prévoir les dépenses additionnelles visant à renforcer la réponse sur la lutte contre la pandémie de la COVID-19 et d'intégrer les réformes contenues dans l'accord conclu avec le FMI au titre du mécanisme élargi de crédit.

Ce projet de Loi vise notamment :

- La reprise de la croissance, avec un taux projeté à 1,5% contre -1,8% en 2020 ;
- La réduction du déficit budgétaire de -7,4% à - 7,2% du PIB hors pétrole afin de contenir le niveau de l'endettement ;
- La reconstitution des avoirs extérieurs pour garantir la couverture de nos importations ;
- L'optimisation de la mobilisation des recettes à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, la digitalisation des services, la suppression de toutes les exonérations d'impôts, droits et taxes non prévus, autorisés ou approuvés par la loi ;
- L'amélioration de l'offre dans les secteurs de l'Education, de la Formation Professionnelle, de la Santé, de l'Eau et de l'Energie.

Ainsi, les principales hypothèses sur lesquelles repose le cadrage macroéconomique et budgétaire révisé sont arrêtées comme suit :

- Une production de 10,2 millions de tonnes métriques en 2021, en recul de 3,12% par rapport à la loi de finances initiales 2021 ;
- Un prix du pétrole gabonais à 55 USD en 2021, en hausse de 34,15% par rapport à la loi de finances initiale 2021 ;
- Des exportations de manganèse qui se situeraient à 9 millions de tonnes en 2021, en hausse de 12,25% par rapport à la LFI 2021 ;
- Un prix de vente de la tonne de manganèse qui s'établirait en moyenne 150,2 USD, soit une baisse de 10,75% par rapport à la LFI 2021 ;
- Un taux de change du dollar américain à 550 FCFA en 2021, en dépréciation de 5,17% par rapport à la LFI 2021.

A ce titre, le projet de budget de l'État est équilibré en ressources et en charges à **3043,7 milliards de FCFA contre 2681,5 milliards de FCFA**, soit une hausse de **362,2 milliards de FCFA** imputable principalement à l'émission de titres publics d'un montant de **495 milliards de FCFA** sur le marché financier international.

S'agissant des Ressources, les recettes budgétaires seraient évaluées à **1622,2 milliards FCFA contre 1874,4 milliards FCFA** arrêtés dans la loi de finances initiale, soit une baisse de **13,5% correspondant à 252,3 milliards FCFA**.

Elles se décomposent comme suit :

- Recettes fiscales : 1127,1 milliards FCFA ;
 - **Dons, legs et fonds de concours : 55,8 milliards FCFA ;**
 - **Cotisations sociales : 42,7 milliards de FCFA ;**
 - **Autres recettes : 396,5 milliards de FCFA.**

Les ressources de trésorerie et de financement se chiffrent à **1421,6 milliards FCFA contre 807 milliards FCFA** arrêtées dans la LFI 2021, soit une hausse de **614,5 milliards FCFA**.

En ce qui concerne les dépenses et les charges de trésorerie, les dépenses budgétaires sont évaluées **1.971,8 milliards de FCFA contre 2043,5 milliards de FCFA** dans la loi de finances initiale, soit une baisse de 4% représentant 71,7 milliards de FCFA, consécutive à la baisse des recettes budgétaires.

Ces dépenses se répartissent ainsi qu'il suit :

- Les charges financières de la dette qui s'établissent à 294 milliards FCFA contre 272,9 milliards FCFA dans la loi de finances initiale 2021, soit une hausse de 21,1 milliards FCFA liée à l'emprunt sur le marché financier international ;
- Les dépenses de fonctionnement qui se chiffrent à

1187,3 milliards FCFA contre 1111,2 milliards

FCFA dans la loi de finances initiale, soit une augmentation de 76,1 milliards FCFA en rapport avec l'augmentation des dépenses affectées à la lutte contre la COVID-19 soit (68 milliards de FCFA) ;

- Les dépenses d'investissement s'établissent à 353,3 milliards FCFA contre un niveau de 483,4 milliards FCFA adopté initialement, soit un recul de 27,1% correspondant à 130,1 milliards FCFA.

Cette baisse s'explique notamment par le reprofilage des projets financés sur financements extérieurs et la reprogrammation de certains projets d'investissements financés sur ressources propres suite à la diminution des recettes.

Toutefois, les dotations allouées à la Santé, aux Affaires Sociales et à la Sécurité ont été maintenues.

Les autres dépenses enregistreraient une baisse de **17,6 milliards FCFA par rapport à la LFI pour s'établir à 23,4 milliards FCFA**.

Les charges de trésorerie et de financement quant à elles se chiffrent à **1071,8 milliards FCFA contre 637,9 milliards FCFA** dans la loi de finances initiale 2021, soit une hausse de 68%.

De manière globale, les dépenses sociales ont été renforcées. Elles s'élèvent à **234,1 milliards FCFA contre 174,5 milliards FCFA** dans la loi de finances initiale, soit une hausse de 59,6 milliards FCFA.

Celles-ci concernent notamment la lutte contre la COVID-19, les Bourses, la CNAMGS, les prestations familiales versées aux agents publics, les transports en commun, les hôpitaux, le Samu social, les inhumations et aides aux familles ainsi que le soutien au prix du gaz butane et pétrole lampant.